PPRT Donges

INFOS ADZRP

INFOS ADZRP n° 116 OCTOBRE 2018

http://adzrp.emonsite.com
adzrp@laposte.net

https://coordinationseveso.wordpress.com

LE DIMANCHE 7 OCTOBRE, DONGES A EU PEUR....

Dimanche 7 octobre, 11h , trois énormes boules de feu surmontées d'une épaisse fumée noire s'élèvent les unes à la suite des autres à l'intérieur du périmètre de la raffinerie TOTAL.

L'industriel indique que c'est « une émission d'hydrocarbure sur une des torches de la raffinerie qui a conduit à une importante flamme ainsi qu'à un dégagement de fumée. »

Pourquoi une projection d'hydrocarbure ? Quels contrôles ont été réalisés sur l'unité avant les opérations de démarrage ? S'agit-il d'un nouveau dysfonctionnement dans la régulation des installations ?
Les riverains s'interrogent. Nombreux sont celles et ceux ont fait part de leur peur ressentie à l'occasion de cet accident.

Chacun(e) a pris conscience qu'un accident grave menaçant pour la sécurité des habitants et des salariés n'était pas à exclure….

« PROJET DE CHAUFFERIE BOIS » : pourquoi pas… mais les riverains ????

Une délibération du Conseil Municipal du 10 mai 2017 a transféré la compétence « production d'énergie renouvelable » à la CARENE.
Lors du Conseil Municipal du 25 septembre, les élus sont revenus sur certains détails de cette délibération.
A la lecture de l'information parue sur le blog des élu(e)s « Mieux vivre à Donges », il est indiqué que « le site retenu pour l'implantation de cette chaudière à Donges sera LIBERGE à proximité immédiate d'un site naturel exceptionnel classé NATURA 2000 ».
Une nouvelle fois, la question de l'information due aux riverains est posée.
Réaliser une installation de ce type est un vaste chantier qui ne peut pas être sans conséquence pour les Dongeoises et Dongeois.

Immédiatement, de multiples interrogations viennent à l'esprit :

Quelle puissance de l'équipement, quelle longueur du réseau, quels matériaux seront utilisés – bois – autres, quel volume, quel incidence sur le trafic - rue du stade par exemple , quelles nuisances – odeurs – fumées, pourquoi à Donges ….? Ils seraient bon que les habitants aient connaissance d'un tel projet ?

POLLUTION ATMOSPHERIQUE :

Dans notre précédente publication, nous vous informions des interventions de l'ADZRP en direction de l'association « Air Pays de la Loire » et de « l'Agence Régionale de Santé ».
Air Pays de La Loire recevra l'ADZRP le lundi 29 octobre.

Le courrier ci-dessous vient d'être adressé à Madame la Députée de la 8éme circonscription .

« Lors de notre première rencontre le 29 août 2017 à votre permanence à St Nazaire, nous avions attiré votre attention notamment sur les nuisances olfactives, auditives, visuelles subies par les Dongeoises et Dongeois.
Lors de votre présence à Donges le 25 janvier 2018, je vous avais rappelé nos préoccupations et précisé que notre association sollicitait depuis le 17 décembre 2013 l'organisation d'une étude épidémiologique sur notre secteur géographique. Cette étude qui pourrait être sous la responsabilité de l'Agence Régionale de Santé devrait permettrait de connaître les polluants distillés dans l'air par les industries à risques et d'en mesurer les conséquences sur la population.
Les résultats du « diagnostic santé 2017 » produit par l'Observatoire Régional de la Santé » a mis en évidence des données qui ne manquent pas d'interroger et d'inquiéter les citoyens.

De nombreux indicateurs dépassent les seuils régionaux ou nationaux : mortalité prématurée - +19 %, mortalité par cancer pour les personnes de moins de 65 ans - +22 %, personnes en affection de longue durée pour maladies respiratoires - +23 % ...
Si ces chiffres sont à considérer avec circonspection, ils traduisent une réalité qu'il est urgent d'expliciter,
La presse locale vient de publier une information selon laquelle vous annoncez vouloir « tenter de faire adopter, dans le plan santé du gouvernement, plusieurs mesures de prévention face au mauvais usage de l'alcool ».
Si nous partageons votre préoccupation, il nous semble essentiel de pouvoir rechercher dans le même temps l'ensemble des causes responsables des dépassements constatés par l'ORS.
La pollution atmosphérique doit pouvoir être analysée avec précision ; les polluants, les « effets cocktails » déterminés scrupuleusement.
Vous trouverez joint à cet envoi copie du courrier que nous avons adressé à Monsieur le Président de l'Association Air Pays de la Loire.
Nous restons disponibles pour vous apporter tout renseignement complémentaire. »

EXONERATION PARTIELLE DE LA TAXE FONCIERE pour les propriétés bâties situées dans la Zone du PPRT.

Si vous avez adressé au centre des Impôts Fonciers de St Nazaire dans les délais (avant le 31 décembre 2017) votre demande d'exonération partielle de la taxe foncière (année 2018 – part communale), que vous considérez que votre demande n'a pas été prise en compte, n'hésitez pas à nous interroger.

SOLIDARITE : l'Association « VIVRE A MEAN PENHOËT » a déposé un recours contre l'arrêté préfectoral d'exploitation de Rabas Protec.

Nous sommes conviés par "l'association Vivre à Méan Penhoët " à être présents à l'audience du Tribunal Administratif de Nantes à 10 h 30 le VENDREDI 26 OCTOBRE lequel aura à se prononcer sur le fond. L'ADZRP sera présente.

Le courrier ci-après à l'adresse du Président de la CARENE est toujours d'actualité. Déposez-le rapidement dans la boite aux lettres de l'ADZRP - maison des Associations. Merci.

M…….
…….
…….
…….

à **Monsieur le Président**
Communauté d'Agglomération
de la Région nazairienne et de l'Estuaire.
4 avenue du commandant l'Herminier
44 606 Saint-Nazaire Cedex

Monsieur le Président,

L'ADZRP vous a adressé le 6 août dernier un courrier rappelant notamment les interrogations des riverains concernant les mesures d'accompagnement des propriétaires pour la réalisation des travaux prescrits dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques de Donges. Il faisait suite à une autre correspondance transmise le 26 avril 2018. Nous regrettons que ces deux courriers soient restés sans réponse.

La réalisation du Plan d'Accompagnement aux Risques Industriels confiée du mois de mars 2015 à mars 2018 au Centre Départemental de l'Habitat 44 – Pact 56 et Technitys n'a pas donné les résultats escomptés. Les arguments développés par le prestataire (SOLIHA) et les mesures proposées n'ont jamais convaincu les Dongeoises et Dongeois concernés de leur véritable efficacité pour assurer leur entière sécurité. La confusion entre amélioration de l'habitat et mise en sécurité n'a pas aidé à une prise de décision.

Les résultats annoncés par les services de l'État lors de la Commission de suivi de site du 30 novembre 2017 précisaient que sur les 306 logements privés concernés par les PARI, 172 rapports de diagnostics avaient été réalisés. Cette donnée est confirmée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (convention N° 2) qui attribue à la CARENE le pilotage d'une deuxième phase de suivi.
Un avis d'appel public à la concurrence N° 18-90100 publié le 2 juillet 2018 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics accompagnait ce document.

134 logements représentant 129 propriétaires n'ont donc pas été visités pour de multiples raisons, les principales étant l'hésitation à engager des travaux ne garantissant pas la sécurité et celle des proches, l'impossibilité de financer des travaux dépassant 20 000 € ou 10 % de la valeur vénale du bien ou de recourir à des prêts bancaires, l'absence de réponse à des questions précises.

Des propriétaires ont accepté la réalisation des travaux prescrits. Parmi eux, nombreux sont ceux qui déclarent avoir profité de l'effet d'aubaine induit par le processus mis en place. Tous n'ont pas pour autant le sentiment d'être plus en sécurité.

A qui peut-on faire croire qu'un film plastique collé sur une vitre pourra protéger des parents et leurs enfants ? Par ailleurs, ce revêtement dont la garantie est limitée dans le temps ne manquera pas de se dégrader au fil des années.
Faut-il être ignorant à ce point pour nier les conséquences multiples d'une explosion ? Face aux dégâts nombreux causés par un accident majeur, la mauvaise foi n'est pas acceptable.

Nous vous rappelons que les Dongeoises et Dongeois ont toujours considéré qu'il incombait à l'État qui a imposé la loi 2003-699 du 30 juillet 2003 de garantir la sécurité des citoyens et au générateur des risques d'assurer celle des riverains en réduisant le risque à la source au sein de son site industriel.
La situation actuelle n'est que la conséquence de décisions prises par de nombreux élus ignorant les avis émis par des habitants directement concernés.

Nous affirmons une nouvelle fois que les mesures PARI sont inadaptées et inefficaces.
Il ne revient pas aux citoyens de financer des travaux pour se protéger de risques dont ils ne sont pas responsables.
La sécurité ne se brade pas.
Les propriétaires concernés attendent des mesures sérieuses et pérennes.

A Donges le : M…….